



PIERREVILLE

## Règlement intérieur du «Resto des Loupiots» 2022/2023

*Par mesure d'écologie, de rapidité, de praticité et d'économie,  
toutes les informations sont envoyées par mail : [restodesloupiots@pulligny.fr](mailto:restodesloupiots@pulligny.fr)*

### **1- LE FONCTIONNEMENT**

Horaires d'ouvertures :

Le matin : 7h jusqu'à 8h45  
Le midi : 12h jusqu'à 13h30  
Le soir : 16h jusqu'à 18h30

Les enfants de l'école élémentaire et de l'école maternelle sont pris en charge dès la sortie de l'école c'est-à-dire à 12h et 16h15 dans la cour de récréation et sont accompagnés à 8h35 et 13h20 dans leurs écoles respectives.

### **2 – PERISCOLAIRE : ACCUEIL DU MATIN**

Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants au Périscolaire du matin. Ceux-ci peuvent venir avec leur petit déjeuner si besoin.

### **3 - LA RESTAURATION**

Pour les inscriptions, il suffira de remplir le tableau qui vous sera envoyé tous les mois par mails.

Nous avons pour obligation de commander les repas le mardi matin de la semaine A pour les repas de la semaine B.

Il est possible de modifier son inscription à condition de le faire uniquement par écrit (mail ou SMS) et dans un délai de 2 jours ouvrés minimum.

En cas d'urgence et de nécessité, l'enfant pourra être accepté avec son propre repas froid.(Sac isotherme **obligatoire** avec un pain de glace) Seule l'heure de périscolaire sera alors facturée.

Pour les enfants malades, l'heure de périscolaire sera déduite si le Périscolaire est prévenu le matin même mais le repas sera facturé.

**Ceci risque de changer car nous devons utiliser un nouveau logiciel à la rentrée et je n'ai aucune information à ce jour.**

**Attention !** En cas de pique-nique proposé par les écoles, n'oubliez pas de nous prévenir de l'absence de votre enfant à la restauration. Sans information de votre part, le repas sera comptabilisé ainsi que l'heure de garde.

Si votre enfant présente une allergie alimentaire, avertissez-nous via la fiche sanitaire, nous prendrons les dispositions nécessaires.

En cas d'allergie sévère (gluten, arachide...) nous vous demandons de fournir le repas ainsi que le P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) de l'enfant. Une heure de garderie vous seront comptabilisée.  
Sans P.A.I. Nous n'acceptons pas l'enfant.

Les enfants malades ne sont pas accueillis, que ce soit pour leur confort ou pour limiter la contagion. Si un enfant présente de la fièvre ou tout autre symptôme, les parents seront systématiquement contactés et devront récupérer leur enfant.

Depuis la pandémie, les enfants sont installés par classe à la Restauration ainsi qu'au Périscolaire afin de limiter le brassage. Le protocole sanitaire est adapté à chaque évolution.

Petites précisions concernant la facturation des repas et des heures de périscolaires en cas de COVID

**EN CAS DE FERMETURE DE CLASSE :** l'absence de votre enfant n'étant pas de votre fait, les repas ne seront pas comptabilisés.

**CLASSE NON FERMÉE AVEC REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNANT :** si votre enfant est absent alors que le repas est commandé et que le Périscolaire n'est pas prévenu, le repas sera facturé.

CLASSE NON FERMÉE SANS REMPLACEMENT DE L' ENSEIGNANT : si votre enfant est absent et que le repas est commandé seule l'heure de garde ne sera pas facturée.

LORSQUE LA CLASSE EST CAS CONTACT :

- Péricolaire prévenu, le repas et l'heure de garde ne seront pas facturés.
- Péricolaire non prévenu , le repas et l' heure de garde seront facturés.

**Il est important de prendre note que lorsque votre enfant est absent il est nécessaire de prévenir le Péricolaire au même titre que son Ecole.**

#### **4 – PERISCOLAIRE :ACCUEIL DU SOIR**

Pour les inscriptions, il suffira de remplir le tableau qui vous sera envoyé tous les mois par mails et ceci pour des raisons d'organisation (préparation du goûter et personnel nécessaire pour les accueillir).

En cas de changement, à titre exceptionnel, seuls les messages par SMS avant 15h le jour même sont pris en considération car les mails ne sont lus qu'après 17h.

Nous vous rappelons également que le Péricolaire n'est pas une halte-garderie, seuls, les enfants inscrits bénéficient du Péricolaire avec le goûter . En cas de retard ou empêchement, avertissez le plus tôt possible le Péricolaire ainsi les enfants pourront être pris en charge.

Par contre, un enfant inscrit qui ne vient pas et non prévenu à temps, le goûter sera facturé.

Dorénavant, les parents attendent leurs enfants à la grille des locaux. Soyez patient car ils rangent leurs jeux et ensuite ils se préparent.

Après 18h30, en cas de retard récurrent, un tarif de 5 euros sera appliqué.

#### **Pour information**

A chaque grève des enseignants, la Mairie organise un service minimum. Celui-ci est gratuit pendant les heures scolaires. Il est tenu par le personnel du Péricolaire. Merci de prévenir le plus rapidement possible si votre enfant est susceptible de fréquenter ce service afin de gérer l'organisation.

## **5 - CODE DE BONNE CONDUITE**



L'objectif est d'associer tous les enfants aux règles de vie en collectivité et que chacun prenne conscience de l'importance des notions de respect.

Des faits et agissements graves d'un élève de nature à troubler le bon fonctionnement du service périscolaire peuvent donner lieu à des sanctions (indiscipline constante ou répétée, attitude agressive envers les autres enfants, manque de respect vis-à-vis du personnel encadrant, dégradation du matériel...)

Une mesure d'exclusion temporaire ou définitive du service Périscolaire et Restauration peut être prononcée par le Maire.

Cette sanction interviendra à la suite :

- De deux avertissements consécutifs adressés par la Directrice du Périscolaire par SMS aux parents.
- Une convocation à un entretien avec les parents accompagnés ou non de l'enfant, de la Directrice et en présence de l'Elu Référent ou du Maire.



**Pour tous renseignements vous pouvez joindre le P riscolaire**

**Lundi au vendredi**

**7h   8h45**

**12h   13h30**

**16h   18h30**

**Mercredi 7h   18h30**

**Tel : 06-08-05-59-51**

**Mail : [restodesloupiots@pulligny.fr](mailto:restodesloupiots@pulligny.fr)**

**Le maire de Pulligny  
Denis Gardel**

**Le maire de Pierreville  
Thierry Weyer**

**La Direction du P riscolaire**